



Le 28 septembre 2026

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 4 juin 2026 (10ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 21 et le 25 septembre 2026

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
21/09/2026	50 000	69,789	3 489 435	XPAR/CEUX/TQEX/AQEU
22/09/2026	9 946	69,827	694 503	XPAR/CEUX/TQEX/AQEU
24/09/2026	29 801	69,949	2 084 541	XPAR/CEUX/TQEX/AQEU
25/09/2026	36 013	69,755	2 512 083	XPAR/CEUX/TQEX/AQEU
Total sur la période	125 760	69,820	8 780 563	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>